

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CCMD 193

CCMD de l'ens.privé du dpt des Hautes-Pyrénées

RÉSULTATS				, du 0	01/12/20	22 à 08h00	au 08/12	2022 à	à 17h00
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	133	Y a-t-il eu carence de	П		Nombre de listes	s présentées		2
B. Nombre de votants	B=	48	candidatures?	Oui	Non	Nombre de siège	es à pourvoir	P =	2
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	1 .				Quotient électora	al (2 décimale	(2	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D=	47		1		$G = \frac{D}{P} = \frac{4}{3}$			23,50

Nom de l'organisation syndicale listes communes des telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient K = S	à la plus inscri	ion des sièges restant à forte moyenne : pour d ire successivement les du rapport K oution de tous les siège	naque liste valeurs S	Nombre d'élus titulaires par liste
		G	1er siège	2ème siège	3ème siège		
SPELC 65 : Épauler Représenter - Défendre	SPELC	30	1				1
FEP-CFDT Enseignement privé VOTRE VOIX NOTRE ACTION		17	0	1° - 17,00			1

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :				
	Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
2 1 1				

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
MACH laurent	Heridant	may
CABREL CON	Réndent. Secretaire	
W. The second second		
y light to the state of the sta		
		- 12 - 23 - 28 ,
		To the second second



Élection des représentants du personnel à la commission consultative mixte départementale des Hautes-Pyrénées

SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 novembre 2022, le bureau de vote réuni le jeudi 8 décembre 2022, à 21 heures 40, au rectorat de Toulouse sis 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse, proclame les résultats électoraux suivants :

A. Composition du bureau de vote

Président: Monsieur Laurent MACH, SGA-DRH

Secrétaire : Madame Marie CABROL, directrice de l'enseignement privé

Délégués des listes :

- 1. Mesdames Régine HONDAA et Hélène DISAUD-PUEL, déléguées titulaire et suppléante de la liste SPFLC.
- 2. Madame Laure WILLAERT et monsieur Louis CASTERAN, délégués titulaire et suppléant de la liste FEP CFDT

B. Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	133
Nombre des votants :	48
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1
Nombre de suffrages valablement exprimés :	47
Nombre de sièges	2

Listes en présence

Listes en présence	SPELC	FEP CFDT
Nombre de voix	30	17
	-	

C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

23.5



RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
SPELC	1
FEP CFDT	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) s pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =	ur nombre	total de siège	s de représentants titu	laires à
Nombre de sièges restant à pourvoir (B) - (A) =		1		
Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (P	PFM) si néo	essaire :		

Attribution du siège n°__2_

Listes en présence	Plus forte moyenne
SPELC	15
FEP CFDT	17

La liste ...FEP CFDT.... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°__2__.

Attribution du siège n°____

Listes en présence	Plus forte moyenne
SPELC	
FEP CFDT	

La liste	a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°	
----------	---	--

Résultats:

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
SPELC	1
FEP CFDT	1



RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE

D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires			
	Régine HONDAA		
1	Laure WILLAERT		
Suppléants	12. 12. 14. 14. 14. 14. 14. 14. 14. 14. 14. 14	n .	
	Sabine BERGERE	the region	
	Louis CASTERAN	4 81	

*		

F. Emargements

Le président	mar 1
Le secrétaire	I. Colonia
Les délégués de listes ou leurs suppléants	
H. OSAND. PUEZ	James!